



MARIA-CHAPDELAINE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

Lors de la séance régulière de la MRC de Maria-Chapdelaine tenue mercredi le 9 septembre 2020, le conseil de la MRC a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 20-451 : Modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maria-Chapdelaine, ainsi que le Document complémentaire.

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, le 10 décembre 2020 et est donc entré en vigueur à cette même date.

Toute personne désireuse de prendre connaissance de ce règlement peut le faire au siège social de la MRC, 173, boul. St-Michel, Dolbeau-Mistassini, ou au bureau de l'une ou l'autre des municipalités locales du territoire de la MRC aux heures régulières d'ouverture.

Donné à Dolbeau-Mistassini, ce dixième jour du mois de février deux mille vingt-et-un.

Christian Bouchard
Secrétaire-trésorier adjoint

- *Publié dans le journal « Nouvelles Hebdo »
Édition du 17 février 2021*
- *Affiché au bureau de la MRC le 10 février 2021*
- *Publié sur le site Internet de la MRC*